

COMMUNE DE LE HOUGA

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE

DU MERCREDI 06 MARS 2024

Le six Mars 2024, à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire.

Présents : FEUILLET GALABERT Patricia, GAÜZERE Hervé, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MESTRES Michèle, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ DOAT Anne (jusqu'à 19 h 16), DARZACQ Sandrine, LACAMPAGNE André, MÉNACQ Bernard, SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne (à compter de 19 h 11).

Procurations : BARBE Guilaine à Madame FEUILLET GALABERT Patricia, DARZACQ DOAT Anne à GAÜZERE Hervé (à compter de 19 h 16), DESJARDINS Lionel à SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne (jusqu'à 19 h 11) à Madame MANCIET Aline).

Excusé : GASPAROTTO Éric

Conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur GAÜZERE Hervé a été désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

03. 24. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 20 Février 2024

03.24. II- Approbation des Comptes de Gestion 2023 – Vote des Comptes Administratifs 2023 et affectation des résultats 2023 aux budgets 2024

- Commune
- Multiservices
- Lotissement les Mimosas
- Lotissement le Petit Bois

03. 24. III – Vente Immeuble 11 Place Laurentie

03. 24. IV – Divers

La séance est ouverte à 18 h 40

Madame le Maire demande à l'assemblée le rajout de trois points à l'ordre du jour :

- Paiement d'une facture investissement avant le vote du budget 2024
- Amortissement fonds de concours pôle enfance jeunesse
- Garantie emprunt ADPEP 32

03. 23. I - Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 20 Février 2024

Madame le Maire interroge l'Assemblée afin de savoir s'il y a des observations sur le compte-rendu du 20 février 2024. Madame DARZACQ DOAT Anne précise que concernant le point V elle s'est abstenue car elle était contre l'attribution d'une subvention à une association extérieure, ce qui a été voté par le conseil municipal. Elle précise avoir mal interprété le vote et était au final en accord avec ce qui a été voté. Madame le Maire indique que cela ne change rien au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation des membres de l'assemblée.

Paiement d'une facture investissement avant le vote du budget 2024

Madame le Maire informe l'assemblée que les travaux d'isolation par l'intérieur de l'école élémentaire sont terminés par l'entreprise SARL ACACIO EZEQUIEL pour un montant de 14 379,00 € T.T.C

S'agissant d'une facture d'investissement, Madame le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de régler la facture correspondante avant le vote du budget 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à régler la facture correspondant aux travaux d'isolation par l'intérieur de l'école élémentaire à la SARL ACACIO Ezequiel d'un montant de 14 379,00 € T.T.C avant le vote du budget 2024.

Amortissement fonds de concours Pôle enfance jeunesse

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des immobilisations dans le cadre du fonds de concours attribué à la CCBA dans le cadre de la construction du Pôle Enfance Jeunesse imputées au compte 2041512 doivent être amorties. Le montant de la dépense s'élève à 80 000,00 €. Elle indique qu'il faut définir d'une part, la durée d'amortissement pour ce bien, et, d'autre part, ouvrir les crédits correspondant à cette opération. Madame le Maire présente à l'assemblée le tableau d'amortissement ci-dessous ainsi que l'inscription des crédits nécessaires à l'article 6811 en dépense de fonctionnement et à l'article 28041512 en recettes de fonctionnement à compter de 2024.

Montant	Année Amortissement	Annuités	Cumul
80 000 €			
Inventaire N° 618	2024	8000 €	8000 €
	2025	8000 €	16 000 €
	2026	8000 €	24 000 €
	2027	8000 €	32 000 €
	2028	8000 €	40 000 €
	2029	8000 €	48 000 €
	2030	8000 €	56 000 €
	2031	8000 €	64 000 €
	2032	8000 €	72 000 €
	2033	8000 €	80 000 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte la proposition d'amortissement ci-dessus présentée et l'ouverture de crédits à l'article 6811 et 28041512 à compter du budget 2024.**

Garantie emprunt ADPEP 32

Madame le Maire rappelle la délibération du 31 mai 2023 autorisant la commune à donner son accord pour une garantie d'emprunt pour le projet immobilier sur la commune de LE HOUGA à savoir :

- La construction du Foyer d'Hébergement, de bâtiments administratifs, du SAJ et du SAVS,
- Construction d'un restaurant d'application,
- Construction d'une cuisine centrale,

Elle donne lecture d'un courrier des PEP 32 indiquant que suite à l'augmentation des conditions bancaires accordées par la Banque Postale, l'ADPEP du Gers a choisi de contractualiser avec la Banque Populaire Occitanie un emprunt sur 20 ans avec un taux fixe de 4,25 %. Le montant de garantie demandé sur 20 ans, à hauteur de 797 000 € correspond aux garanties d'emprunts de 260 000 € sur 22 ans et 537 000 € sur 21,5 ans initialement accordées par la délibération du conseil municipal du 31 Mai 2023.

Madame le Maire indique qu'il convient donc de signer une convention de garantie avec la Banque Populaire Occitanie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer la convention correspondante.

Arrivée de Madame TREMBLEY ARMENGOL à 19 h 11

03.23. II- Approbation des Comptes de Gestion 2023 – Vote des Comptes Administratifs 2023 et affectation des résultats 2023 aux budgets 2024

- Commune
- Multiservices
- Lotissement les Mimosas
- Lotissement le Petit Bois

COMPTES DE GESTION 2023

Madame Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable et de l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de la commune du receveur municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Multiservices du receveur municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Lotissement les Mimosas du receveur municipal pour l'exercice 2023.

Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion du Lotissement le Petit Bois du receveur municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Départ de Madame DARZACQ DOAT Anne à 19 h 16

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Madame le Maire présente l'ensemble des comptes administratifs.

COMMUNE :

Section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 1 255 328,56 €. Le montant des dépenses réelles s'élève à 1 235 176,55 €,

- Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire, il est de 36,83 % (33,41 % en 2022).
- Les recettes de fonctionnement de l'exercice s'élèvent à 3 587 256,34 € avec l'excédent reporté de 2022 d'un montant de 2 010 383,05 €. Le montant des recettes réelles s'élève à 1 576 873,29 €
- Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 105,25 % (105,39 % en 2022)
- Le taux d'endettement par habitant est en baisse de -15,16 % soit - 92 €/habitant, pas de nouveaux emprunts.

Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 234 945,15 € (291 776,32 € en 2022) pour un total de recettes de 816 608,23 € (227 672,84 € en 2022). En résulte un déficit d'investissement de 418 336,92 € auquel s'ajoute le déficit reporté de 2022 d'un montant de 199 955,50 €.

Pour l'année 2023 la section investissement a un déficit cumulé de 618 292,42 €.

Le déficit de restes à réaliser s'élève à 223 850,11€ (349 005,27 € en dépenses moins 125 155,16 € en recettes).

Le pourcentage des crédits consommés pour la section investissement est de 62,55 % (22,36 % en 2022) et celui des recettes d'investissement est de 35,60 % (11,90 % en 2022).

La présentation terminée et conformément à l'article L.121-14 du CGCT, Madame le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

- **Commune :**

Monsieur Hervé GAÜZERE, 1^{er} adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2023 de la commune au vote.

Section Fonctionnement					
Dépenses	1 255 328,56 €	Recettes	1 576 873,29 €	Résultat	321 544,73 €
			Résultat Reporté		2 010 383,05 €
			Résultat Global		2 331 927,78 €
Section Investissement					
Dépenses	1 234 945,15 €	Recettes	816 608,23 €	Résultat	-418 336,92 €
			Résultat reporté		-199 955,50 €
			Résultat Global		-618 292,42 €
			Résultat de clôture global		1 713 635,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA, par 11 voix pour et 1 abstention approuve le Compte Administratif 2023 de la commune.

Monsieur MENACQ Bernard précise qu'il s'abstient car il constate que de nombreux travaux sont faits en centre bourg mais qu'il n'est pas contre ces investissements.

- **Multiservices**

Monsieur Hervé GAÜZERE, 1^{er} adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2023 du Multiservices au vote.

Section Fonctionnement					
Dépenses	9 061,63 €	Recettes	19 499,29 €	Résultat	10 437,66 €
			Résultat Reporté		52 698,26 €
			Résultat Global		63 135,92 €
Section Investissement					
Dépenses	8 157,53 €	Recettes	9 050,04 €	Résultat	892,51 €
			Résultat reporté		13 996,19 €
			Résultat Global		14 888,70€
			Résultat de clôture global		78 024,62€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2023 du Multiservices.

- **Lotissement les Mimosas :**

Monsieur Hervé GAÜZERE, 1^{er} adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2023 du Lotissement les Mimosas au vote.

Section Fonctionnement					
Dépenses	0 €	Recettes	0€	Résultat	0 €
			Résultat Reporté		43 128,53 €
			Résultat Global		43 128,53 €
Section Investissement					
Dépenses	0 €	Recettes	0 €	Résultat	0 €
			Résultat reporté		-71 396,52 €
			Résultat Global		-71 396,52 €
			Résultat de clôture global		-28 267,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du Lotissement les Mimosas.

- **Lotissement le Petit Bois :**

Monsieur Hervé GAÜZERE, 1^{er} adjoint au Maire, met le Compte Administratif 2023 du Lotissement le Petit Bois au vote.

Section Fonctionnement					
Dépenses	0 €	Recettes	0 €	Résultat	0 €
			Résultat Reporté		10 796,11 €
			Résultat Global		10 796,11 €
Section Investissement					
Dépenses	0 €	Recettes	0 €	Résultat	0 €
			Résultat reporté		-220 788,17 €
			Résultat Global		-220 788,17 €
			Résultat de clôture global		-209 992,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal du HOUGA à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2023 du Lotissement le Petit Bois.

Madame le Maire réintègre la salle des délibérations.

AFFECTATION DE RESULTATS

- **Commune**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2023 et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2023 du budget principal de la commune de la manière suivante :

Investissement :

Article 001 : déficit d'investissement reporté 618 292,42 €
Article 1068 : Affectation complémentaire en réserve 842 142,53 €

Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté 1 489 785,25 €

- **Multiservices**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2023 et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2023 du budget Multiservices de la manière suivante :

Investissement :

Article 001 : Excédent d'investissement reporté 14 888,70 €

Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté 63 135,92 €

- **Lotissement les Mimosas**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2023 et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2023 du budget Lotissement les Mimosas de la manière suivante :

Investissement :

Article 001 : Déficit d'investissement reporté	71 396.52 €
Article 1068 : Affectation complémentaire en réserve	0 €

Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	43 128 ,53 €
--	--------------

- **Lotissement le Petit Bois**

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2023 et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2023 du budget Lotissement le Petit Bois de la manière suivante :

Investissement :

Article 001 : Déficit d'investissement reporté	220 788,17 €
--	--------------

Fonctionnement :

Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté	10 796,11 €
--	-------------

03. 24. III – Vente Immeuble 11 Place Laurentie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un immeuble 11 Place Laurentie – 32 460 LE HOUGA, cadastré AD 34 suite à l'expropriation de l'ancienne propriétaire en raison d'un péril imminent.

Elle précise également que la toiture et le mur menaçant de ruine de cet immeuble ont été refaits et précise que des travaux sont à réaliser pour le remettre en conformité.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient élevées,

Considérant l'estimation du bien faite par l'Agence Immobilière Rue Principale – 32 460 LE HOUGA- pour un montant de 52 000 € net vendeur et 6000 € de frais d'agence soit un prix affiché en agence de 58 000 €,

Considérant que la consultation des services des domaines n'est pas nécessaire pour la cession d'un bien immobilier dans une commune de moins de 2000 habitants,

Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre à la vente cet immeuble pour un prix de vente de 52 000 € net vendeur et 6000 € de frais d'agence soit un prix affiché en agence de 58 000 €,

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **De mettre à la vente l'immeuble situé 11 Place Laurentie – 32460 LE HOUGA, cadastré AD 34 d'une surface totale de 234 m², pour un montant de 52 000 € net vendeur et des frais d'agence de 6 000 € soit un prix affiché en agence de 58 000 €,**
- **De confier les formalités de mise en vente à l'Agence Immobilière Rue Principale – 32 460 LE HOUGA**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition,**
- **De confier la rédaction de l'acte à Maître AUDHUY – Perspectives Notaires – 40 800 AIRE SUR ADOUR**

03. 24. IV – Divers

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Bertrand GALLATO demandant de remettre la plaque « Pierre GALLATO » à sa place initiale suite aux travaux d'aménagement du parc Lacomme et de ses abords. Madame le Maire précise que celle-ci a été remise à sa place par les services techniques. Il demande également que l'orthographe du nom « GALLATO Pierre » du monument aux morts soit modifié en remplaçant « GALLATTO Pierre par GALLATO Pierre ». Une demande de devis sera faite auprès de la marbrerie COUTURE.

Monsieur Claude SAINT LANNES fait un compte rendu d'une réunion, à laquelle il a assisté avec Monsieur Jean Marie MATHIEU, avec Gers Numérique qui s'est tenue le 26 février 2024 sur le déploiement de la fibre optique dans le Gers.

L'objectif du déploiement de la fibre est de 100 % en 2025 (en 2026 démontage du cuivre tout passera par la fibre). Actuellement, dans le Gers, il reste 35 % à déployer, le réseau en place sera réutilisé. Une fois la fibre installée les administrés auront le choix entre 4 fournisseurs d'accès internet (Orange, Free, Bouygues, SFR). L'abonné ne paiera rien au fournisseur d'accès pour le branchement, il ne paiera que l'abonnement. Sur la commune 678 points de branchement sont à déployer. Un groupe de travail est constitué afin de vérifier que les points répertoriés par « gers numérique » soient en conformité avec la réalité des besoins actuels.

Monsieur Jean Marie MATHIEU souhaiterait qu'un défibrillateur soit installé à proximité de la médiathèque et de l'espace culturel.

Madame Aline MANCIET remercie au nom des utilisateurs de la salle des clubs les services techniques pour le changement de l'éclairage de la salle.

La séance est levée à 21 h 00

BARBE Guilaine	BIGOT Jean Jacques	DARZACQ Sandrine
PROCURATION		
DARZACQ DOAT Anne	DESJARDINS Lionel	GASPAROTTO Éric
	PROCURATION	EXCUSE
GAÜZERE Hervé	LACAMPAGNE André	MANCIET Aline
		
MATHIEU Jean Marie	MENACQ Bernard	MESTRES Michèle
		
SAINT LANNES Claude	TREMBLEY ARMENGOL Corinne	
		
Le secrétaire de séance	Le Maire	
GAUZERE Hervé	MME FEUILLET GALABERT Patricia	
		